

Billon

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2024-2027



LES SIX BONNES RAISONS DE METTRE EN PLACE UN PEdT

QUEL QUE SOIT L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

(4 jours ou 4,5 jours)

❶ Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants et des jeunes

Certains projets permettent de vivre des activités en complémentarité entre l'École et les accueils de loisirs. Ils donnent du sens aux apprentissages et facilitent la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant qui est au cœur du projet. La mise en place d'un PEdT permet d'intégrer les rythmes de vies des enfants et des jeunes.

❷ Il favorise la collaboration et la coordination locale en rassemblant les acteurs du territoire au service de l'enfant et du jeune

Parties prenantes du PEdT : Élu·e·s et technicien·ne·s, Enseignant·e·s, Parents, Équipe d'animation, les agent·e·s municipaux, Associations, Structures sportives et culturelles, Institutions...

❸ Il permet de mobiliser et valoriser les ressources du territoire

Les structures du territoire (tiers-lieux, médiathèques, espaces naturels...) peuvent trouver place dans le PEdT.

❹ Il favorise le développement des loisirs pour toutes et tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »

Le PEdT fait vivre des activités éducatives collectives qui encouragent la coopération et le partage.

❺ Il permet de valoriser et d'enrichir l'offre éducative

Le PEdT est un outil conçu avec les acteurs·trice·s, sensibles aux besoins des enfants. Il est évalué et réajusté régulièrement.

Cette démarche concertée est diffusée aux familles.

❻ Il permet de dynamiser la vie citoyenne, culturelle et sportive du territoire

Le PEdT vivifie la vie associative du territoire. Il favorise l'ouverture des associations au monde éducatif



CARTE D'IDENTITÉ

➤ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Billom**

Adresse : 11 bis rue Carnot_63160 BILLOM

➤ **Dates de début et de fin du PEdT souhaitées (3 ans maximum) : du 01/09/2024 au 31/08/2027**

➤ **Référente élue du projet : Nathalie Marin**

- Fonction : Adjointe Enfance Jeunesse
- Téléphone : 04 73 73 37 67
- Adresse électronique : contact@billom.fr

➤ **Référente technique du projet : Cécile POLIDORI**

- Fonction : Directrice du service Enfance Jeunesse
- Téléphone : 04.73.73.37.67
- Adresse électronique : c.polidori@billom.fr

➤ **Animatrices PEDT COPIL: Aurélie DA ROCHA et Estelle POUYET**

- Fonction : Directrice ALSH et ALP
- Téléphone : 04.73.73.37.67
- Adresse électronique : alsh@billom.fr

DIAGNOSTIC

LE PUBLIC

Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire de 3 à 17 ans :

Le public concerné par le PEDT de la Commune de Billom est l'ensemble des élèves des écoles publiques maternelle et élémentaire de Billom dont les effectifs sont, au 1er septembre 2023 :

Groupe scolaire	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ecole Maternelle	6	129
Ecole Elémentaire Guyot-Dessaigne	11	231
Ecole privée Notre-Dame	9	225
Collège du Beffroi	28	808
Collège privé Notre-Dame	10	250

Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire de 3 à 17 ans :

Le public concerné par le PEDT de la Commune de Billom est l'ensemble des élèves des écoles publiques maternelle et élémentaire de Billom dont les effectifs prévisionnels seront, au 1er septembre 2024 :

Groupe scolaire	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ecole Maternelle	5	120
Ecole Elémentaire Guyot-Dessaigne	11	250
Ecole privée Notre-Dame	9	230
Collège du Beffroi	28	820
Collège privé Notre-Dame	10	260

Nombre d'enfants fréquentant les accueils de Loisirs :

1. Les accueils de loisirs **périscolaires maternelle et élémentaire.**

⇒ **Fréquentation de 2021/2022 et 2022/2023 / 2023-2024**

En nombre d'enfant présent au moins une fois :

Accueil de loisirs Maternelle	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'enfants	60	62	80

Accueil de loisirs Elémentaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'enfants	139	133	137

Accueil de loisirs Mercredi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'enfants	83	81	168

2. L'Accueil collectif de mineurs : **A.L.S.H.** (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ouvert aux enfants de 3 à 16 ans (petites vacances) et de 4 à 16 ans en période d'été.

⇒ **Fréquentation de 2021/2022 et 2022/2023- 2023-2024 et 2024-2025**

En nombre d'enfant présent au moins une fois :

Accueil de loisirs Petites Vacances	Toussaint 2021		Hiver 2022		Printemps 2022		Toussaint 2022		Hiver 2023		Printemps 2023	
	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO
Nombre d'enfants	82	0	67	0	71	0	89	18	87	17	83	16

Accueil de loisirs Petites Vacances	Toussaint 2023		Hiver 2024		Printemps 2024		Toussaint 2024		Hiver 2025		Printemps 2025	
	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO	3/10	ADO
Nombre d'enfants	82	24	67	21	60	15						

En nombre d'enfant présent au moins une fois :

Accueil de loisirs Grandes Vacances	Juillet 2022	Août 2022	Juillet/Août 2022	Juillet 2023		Août 2023	
	4/10	4/10	ADO	4/10	ADO	4/10	ADO
Nombre d'enfants	105	113	34	126	48	122	0

Accueil de loisirs Grandes Vacances	Juillet 2024	Août 2024	Juillet/Août 2024	Juillet 2025		Août 2025	
	4/10	4/10	ADO	4/10	ADO	4/10	ADO
Nombre d'enfants							



➤ **Besoins répertoriés en fonction des publics :**

Un besoin de plus en plus fort avec des effectifs qui augmentent d'année en année sur le périscolaire et l'extrascolaire.

Obligation scolaire dès 3 ans donc nécessité de proposer du périscolaire à compter de l'entrée à l'école.

+ conventions avec les communes voisines pour accueil des enfants dans les mêmes conditions que les Billomois (compensation de la commune).

+ augmentation de la demande ado (à partir du collège jusqu'à 17 ans) : 1 pole => nécessité de revoir l'organisation des services extrascolaires en fonction de la demande.

L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE

Type d'accueil	Existant sur le territoire (O/N)	Nom du gestionnaire ou de l'organisateur	Gratuité	Tarifs modulés en fonction des ressources
Périscolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	OUI	Commune de Billom	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	OUI	Commune de Billom	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vacances scolaires	OUI	Commune de Billom	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ados (à partir de 11 ans) intégré à l'ACM	OUI	Commune de Billom	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Garderie	NON		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres structures (associations, clubs) *possibilité d'annexer la liste	OUI			

➤ **Comment les temps de transition sont-ils réfléchis et organisés pour garantir la sécurité**

des mineurs et la qualité de l'accueil ?

Le périscolaire en semaine a lieu au sein des établissements scolaires. Pour le mercredi et les vacances scolaires, les enfants se déplacent à pied de l'école Dessaigne vers le restaurant scolaire de la Croze accompagnés des animateurs.

Suite à la construction de l'école maternelle de la Croze un cheminement piéton sécurisé a été créé entre les 2 écoles.

LE TERRITOIRE

➤ Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

- environnement culturel très riche :

La médiathèque municipale

La médiathèque était en gestion associative jusqu'au 1er janvier 2014. Elle est passée en gestion communale et a intégré le réseau de lecture publique de BILLOM COMMUNAUTE

Le service culture de la ville de Billom

Dans le cadre de résidences d'artistes, les enfants fréquentant l'ACM assistent de façon régulière à des filage de spectacle et rencontrent à cette occasion des artistes.

Le service propose également des ateliers (cirque, ...) à destination des enfants le mercredi ou pendant les vacances.

L'école municipale de Danse

(Modern Jazz, Hip Hop, Break Dance, Danse Contemporaine, ...)

Apprentissage, perfectionnement et réalisation d'un spectacle en fin d'année.

Groupes d'âge et de niveau constitués.

Pratique : Encadrement par des professeurs de danse

L'école municipale de danse propose régulièrement des ateliers danse (Hip Hop, Break Dance, ...) aux enfants qui fréquentent l'ACM.

Ciné Parc : Cinéma itinérant présent sur le territoire dont la commune de Billom

Des projections de films (courts métrages, long métrage, ...) sont régulièrement proposés aux enfants dans le cadre péri/extrascolaire.

SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône)

Des actions pédagogiques de sensibilisation à la réduction des déchets sont mises en place.

LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) et Eco pôle du Val d'Allier

Des actions à l'environnement et à la biodiversité (nichoirs, habitat chauve-souris, ...) sont mises en place.

-un tissu associatif très riche :

La M.L.C. (Maison des Loisirs et de la Culture) propose de multiples activités : anglais, arts du cirque, arts plastiques, dessin peinture, calligraphie, poterie/céramique/modelage, patchwork, percussion, rollers, judo, jujitsu, karaté, Qi Gong, tai chi chuan, plongée, tir à l'arc, yoga, relaxation, sophrologie, stretching, steps, gym au sol, gym tonic, théâtre, chant, danse africaine, danse de bal,

danse classique, country, new jack, danse orientale, danse de salon, flamenco, hip hop, tango argentin, zumba, salsa, rock...

Les associations sportives (nombreuses et actives) :

Club de Football
Club de basket
Le tennis club
Le club de rugby
Le Boxing Club
Badminton
etc.

- un lien important avec les services de Billom-Communauté :

L'école intercommunales de musique (éveil musical, solfège, pratique d'un instrument, chorale)

Le Centre aquatique intercommunal : l'ACM fréquentent de façon régulière le centre aquatique situé sur la commune de Billom.

Le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) : Le PAH intervient régulièrement auprès des enfants

Le service culture

- des locaux rénovés, spacieux possédant des espaces extérieurs importants.

L'école élémentaire Guyot Dessaigne, école spacieuse a été rénovée entre 2012 et 2014 ce qui permet accueillir les enfants dans des conditions adaptées (fonctionnalité des espaces (intérieur et extérieur), sécurité, confort thermique, ...).

L'école maternelle de la Croze ainsi que la cuisine centrale ont ouvert en septembre 2022, ces espaces sont adaptés à l'accueil des enfants de 3 à 6 ans (fonctionnalité des espaces (intérieur et extérieur) sécurité confort thermique, ...).

La ville de Billom possède de nombreux espaces extérieurs accessibles : Parc des Biche, le clos Bijoux, le complexe sportif, le quartier médiéval piéton, l'Ancien collège, ...)

➤ Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT :

Pas de contraintes repérées

➤ Autres dispositifs existants sur le territoire en lien avec le PEdT (CTG, CLAS, Contrat de ville, PEAC...) :

Billom est signataire de la convention territoriale globale portée par Billom communauté.

Billom Communauté met en œuvre un PEAC sur l'ensemble du territoire, les enfants fréquentant les ACM bénéficient de nombreuses actions réalisées dans ce cadre.

L'ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT

➤ Présenter la semaine type avec les différents temps de l'enfant sous forme d'un tableau par type d'organisation.

Schématisation sur le cas de l'école élémentaire Guyot-Dessaigne

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15 à 8h20	Accueil de Loisirs Périscolaire		ALSH	Accueil de Loisirs Périscolaire	
8h20 à 12h00	Temps Scolaire			Temps Scolaire	

12h à 14h	Pause Méridienne	de 7h30 à 18h30 à l'école élémentaire Guyot Dessaigne	Pause Méridienne
14h à 16h30	Temps Scolaire		Temps Scolaire
16h30 à 18h30	Accueil de Loisirs Périscolaire		Accueil de Loisirs Périscolaire

Schématisation sur le cas de l'école Maternelle de la Croze

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15 à 8h30	Accueil de Loisirs Périscolaire		ALSH de 7h30 à 18h30 à l'école élémentaire Guyot Dessaigne	Accueil de Loisirs Périscolaire	
8h30 à 11h50	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
11h50 à 13h40	Pause Méridienne			Pause Méridienne	
13h40 à 16h40	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
16h40 à 18h30	Accueil de Loisirs Périscolaire			Accueil de Loisirs Périscolaire	



OBJECTIFS DU PEDT EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

Rappelez les objectifs du projet éducatif du territoire :

Le projet éducatif 2024-2027 s'oriente autour de sept axes :

1- **Loisirs pour tous : Développer l'accès aux espaces, services et activités de loisirs.**

Créer une signalétique « double face » avec les Services techniques et les enfants qui explicite l'usage périscolaire :

- Que la salle informatique devienne la salle de partage.
- Que la salle ALP 1 devienne le coin repos avec une bibliothèque.....

Renforcer des partenariats avec les associations utilisatrices des infrastructures.

2- **Sécurité et rythme biologique : Assurer la sécurité physique, morale et affective.**

Sensibiliser les enfants aux règles de vie, que le rituel soit établi et dit par les enfants, mise en place d'un affichage des règles de vie, la charte de l'enfant.

Mise en place d'un flyer à destination des familles

Un livret sera également mis en place tous les mois pour informer des actualités des ALP destiné aux familles par le biais de leur espace famille.

Des formations pour les animateurs sur les temps scolaires.

3- **Altérité et respect : Reconnaissance de l'autre et de sa différence. Appréhension de la place de chacun au sein du collectif.**

Création d'un jeu de société avec les enfants des ALP sur les différences, le respect.

Sensibilisation sur le harcèlement scolaire par le biais du projet « programme PHARE » travaillé avec l'école guyot dessaigne et l'équipe d'animation. Participation de la gendarmerie, vidéo, création d'une BD ou d'un court métrage..

4- **Sensibilisation à l'entraide et à la solidarité : Développer des initiatives au service de l'entraide et de solidarité intergénérationnel.**

Projet annuel avec l'EPAD de Billom : fabrication des décorations de Noël, atelier couture, cuisine, jardin. Une prise de rendez vous avec l'animatrice de l'EPAD afin d'organiser les réunions avec l'équipe.

5- **Ouverture sur le monde : S'ouvrir sur le monde, découvrir différentes cultures et développer la connaissance et le sentiment d'appartenance au territoire.**

Continuer à participer aux sorties de résidence sur Billom (concert, théâtre, cirque) afin de faciliter l'échange avec les artistes et pouvoir participer à des ateliers.
Continuer la danse avec l'école de danse municipale et découvrir de nouvelles techniques.
Préparer le projet ERASMUS ++ avec l'école afin d'échanger avec des structures (cultures, langues, nourriture...)

6- Autonomie et responsabilisation : Accompagner à l'autonomie, développer les prises d'initiatives et rendre les enfants acteurs de leurs vacances.

Travailler avec les enfants sur le projet pédagogique, programme d'animation.

Travailler avec les enfants sur la préparation des lieux avant l'ouverture de l'accueil.

Travailler avec les enfants sur le règlement intérieur de l'ALSH.

Mise en place d'un conseil de jeunes

7- Développement durable : Apprendre à l'enfant le respect du milieu naturel et le sensibiliser à la préservation de l'environnement.

Prise de contact avec l'intervenant LPO et mettre en place un projet sur l'année scolaire avec les ALP et écoles.

Travailler les décorations de Noël et les activités ALSH avec des matériaux de récupérations.

Présenter votre démarche pour aboutir à la définition des objectifs de votre PEDT (*précisez notamment le lien avec les parents, les équipes enseignantes, les associations gestionnaires d'accueils déclarés, les communes si votre territoire est une communauté de communes, ...*) :

De nombreux projets ont pu être menés sur cette courte période et il convient de les poursuivre en assurant une meilleure coordination et concertation des acteurs éducatifs du territoire.

Redéfinir les rythmes de l'enfant en cohérence avec le projet éducatif engagé.

- Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune de Billom est passée de la semaine de 4,5 jours à la semaine de 4 jours. Cela a eu pour incidence de modifier le fonctionnement de l'accueil du mercredi. Il fonctionne depuis sur la journée entière avec la possibilité pour les familles de réserver à la journée, demi-journée et demi-journée repas.

Mettre en place des actions éducatives en lien avec les ressources du territoire.

- La commune de Billom, de par son histoire et sa culture, a toujours eu pour volonté de donner accès à la culture sous toutes ces formes et au plus grand nombre et en particulier les enfants. Sur la période 2020-2023 il y a eu de nombreuses collaborations avec des intervenants avec une participation de nombreux enfants.

- En 2022, un projet autour des fêtes de fin d'année a été lancé à l'initiative du Service Jeunesse de la ville de Billom en collaboration avec les services techniques, culturels, l'école municipale de danse, la cuisine centrale et les élus. Ce projet a pour but de rassembler la population début décembre pour célébrer et lancer les festivités de fin d'année. La première édition a rencontré un franc succès et le projet sera renouvelé en 2023-2024-2025.

➤ **Articuler de manière cohérente les pédagogies mises en œuvre durant le temps scolaire et les temps périscolaires.**

- La période 2020-2021 a été fortement impacté par la COVID, ce qui a demandé aux différents acteurs du territoire une réorganisation importante de leurs services mais qui a permis de mettre en lumière des solutions ou des projets autour de certaines problématiques que l'on retrouve lors de la pause méridienne à l'école élémentaire par exemple.

Durant ce PEDT, les commissions écoles, composées des Directeur(trice)s, du Maire, de l'Adjointe Enfance Jeunesse, des délégués de parents d'élèves permettront d'évaluer l'organisation de la restauration scolaire, des temps de loisirs périscolaires, d'en analyser la fréquentation et la satisfaction afin de proposer des mesures d'ajustement. Elles se réuniront une fois par trimestre.

Deux fois par an, la commission « PEDT » devra se réunir pour faire le bilan global de l'année écoulée et analyser les perspectives des années à venir.

- Les animateurs des accueils de loisirs constatent une détérioration des liens de confiance entre les parents et les équipes d'animation. Les reproches les plus souvent formulés sont les suivants : « les activités ne sont pas adaptées », « mauvais positionnement de l'animateur face aux enfants ». Ce manque de confiance des parents envers les animateurs se ressent sur le comportement de certains enfants.

- L'évaluation de ce PEDT montre que cette structuration de pilotage est importante et permet de se concentrer sur l'aspect organisationnel des différents temps qui constituent la journée d'un enfant scolarisé. En effet, avec la réforme des rythmes scolaires, puis le déménagement de l'école maternelle, il a été nécessaire de se coordonner pour réinventer cette continuité éducative sur le territoire.

Cette importante charge de travail a laissé peu de place à l'impulsion et la coordination d'autres projets à l'échelle de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Les différents projets ont été menés côté à côté (projet d'école, projet pédagogique des ALSH, partenariats...) sans instaurer une vision globale et une coordination à l'échelle de la commune de Billom.

Présentez ici les objectifs de votre PEDT (en vous basant sur votre diagnostic et votre évaluation)

- Définir la nouvelle structuration du PEDT pour :
 - rassembler tous les acteurs éducatifs du territoire,
 - s'entendre sur des objectifs partagés en lien avec le projet éducatif de la Ville.

- Poursuivre la réflexion et les projets menés autour de l'alimentation et le bien-être des enfants
- Mettre en valeur les ressources culturelles du territoire et favoriser leur accès à tous les enfants.
- Restaurer un sentiment de confiance entre les équipes d'animation, les parents et les enfants.
- Se questionner sur le public « jeunes » et les différentes propositions qui leur sont faites.

STRUCTURE DE PILOTAGE :

Composition de la structure de pilotage :

La structuration reste à affiner en fonction de la dynamique qui sera instaurée autour de ce PEDT. Actuellement, il est réfléchi l'organisation suivante :

✓ Le Comité de Pilotage est une instance chargée de construire le PEDT, d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il doit se réunir deux fois par an et se compose :

- de Monsieur Maire, de l'Adjointe Enfance/Jeunesse, de la Responsable Enfance-Jeunesse (ou de la DGS), des Directeurs ALSH, des Directeurs d'établissements scolaires, de la Caf, du SDJES, de parents.

✓ La coordination est assurée par la référente technique du projet.

Pour cela, elle s'appuie sur :

✓ Les commissions écoles

✓ Des groupes de travail définis en fonction des projets retenus.

➤ **Organisez-vous le choix de l'enfant au sein de votre projet ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités :

Les enfants peuvent choisir de faire ou ne pas faire une activité dans un cadre maîtrisé par les animateurs.

➤ **Est-ce que les enfants peuvent ne pas faire d'activité ?**

Oui Non

Si oui, quelle organisation proposez-vous pour ces enfants ?

Les familles sont-elles informées de ces modalités ?

Un enfant peut choisir de ne pas faire l'activité qui lui est proposé, dans ce cas il peut rejoindre un autre groupe d'enfant pour réaliser une autre activité.

Une information orale des familles est effectuée lors du départ de l'enfant.

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités : Les ACM se déroulant dans les enceintes des écoles, il est facile de partager les projets ou de réaliser des projets complémentaires.

Cependant, une instance de concertation est nécessaire pour améliorer cette collaboration afin mieux répondre aux besoins des enfants.

Si non, précisez les freins et les tentatives d'articulation :

➤ **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**

Grace aux réunions de concertation entre les écoles, les ATSEM et les représentants de l'ACM, les animations sont adaptées aux enfants de moins de 6 ans.

Les locaux de l'école maternelle de la Croze ouverte en septembre 2022 sont parfaitement adaptés aux enfants de moins de 6 ans. Et dans l'école Guyot Dessaigne (bâtiment B) des locaux ont été aménagés afin d'accueillir des enfants de 3 à 6 ans.

➤ **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**

Tous les enfants sont accueillis sans distinction, selon les situations un accompagnement du DALHIR ou d'autres structures peut être sollicité. De plus, la ville recrute de façon régulière des AESH présentes sur les temps scolaires, et sur les temps péri et extrascolaire.

➤ **Quel est le plan de formation proposé aux équipes ?**

Il est régulièrement proposé aux agents Enfance Jeunesse (handicap, livres, ...comment bien gérer des enfants difficiles)

Le plan de formation pour l'ensemble des services de la ville est en cours de finalisation.

COMMUNICATION

Communiquez-vous le PEdT aux familles

Oui Non

Si oui, selon quelles modalités ? **en ligne depuis leur espace famille**

Le PEDT sera mis en ligne sur le site internet de la mairie de Billom.

Communiquez-vous le projet éducatif aux familles

Oui Non

Si oui, selon quelles modalités ?

Le projet éducatif sera mis en ligne sur le site internet de la mairie de Billom.

EVALUATION DU PROJET

➤ **Quelle démarche souhaitez-vous mettre en place pour l'évaluation du PEdT ?**

Une évaluation quantitative sera réalisée avec les chiffres de fréquentation.

Une évaluation qualitative sera réalisée en fonction de la programmation et de la réalisation des projets.

➤ **Quels objectifs souhaitez-vous prioriser pour chaque année du PEdT ?**

- Améliorer l'évaluation de ce PEDT : par les échanges avec tous les partenaires présents au comité de pilotage. Avoir un rôle plus important en partenariat avec l'école, les animateurs, les intervenants en instaurant des réunions 2 fois par an.

➤ **Quels acteurs prévoyez-vous d'associer dans le cadre de cette évaluation ?**

les enseignant·e·s

les animateur·rice·s

les personnels techniques

les enfants

les ATSEM

les intervenant·e·s extérieur·e·s

les familles

les élu·e·s

Date de dépôt du projet :

Le 3.05.2024

Annexe 1 : Tableau des différents projets

	Le projet politique	Le projet éducatif	Le projet pédagogique	Le règlement intérieur
Responsable?	Elus	Elus	Directeur ACM	Directeur ACM
Qui l'élabore? L'émetteur	Elus (Les responsables de services, de pôles doivent être sollicités pour le diagnostic)	L'organisateur (prestataire de délégation de service) - Responsable de services avec les élus. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif, c'est une obligation réglementaire.	Directeur ACM et son équipe pédagogique, équipe technique, responsable de service. Chaque accueil collectif de mineurs, ayant des caractéristiques spécifiques, doit avoir son propre projet pédagogique, même au sein d'un même organisateur.	Directeur ACM et son équipe pédagogique, équipe technique, responsable de service.
A qui est-il diffusé? Le récepteur	Citoyens, DGS, responsables de service et ses équipes, partenaires institutionnels (SDJES, Conseil Départemental, Education Nationale) et partenaires associatifs	Equipe pédagogique, aux familles participantes, aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale), partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...).	Aux familles participantes et aux enfants (à adapter), aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale) partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...), élus.	Aux familles participantes et aux enfants (à adapter), aux partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale) partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...), élus.
Qu'est-ce que c'est?	Orientations politiques la feuille de route.	Déclinaison du projet politique. Précise les intentions de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatif.	Déclinaison du projet éducatif. Précise les intentions de l'équipe éducative.	Précise le fonctionnement, les modalités d'inscription et de paiement, notamment. Il est une annexe du projet pédagogique. (donc fourni avec ce projet)
Types d'objectifs?		Orientations générales. Un peu plus détaillé que le projet politique.	Objectifs opérationnels	NON
Contenu?	Grands axes sur les besoins du territoire.	Décrit les intentions éducatives. Définit les moyens humains, financiers et les équipements. Prend en compte des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de tous les enfants. Prise en compte du bien être de l'équipe éducative et technique et mis en valeur de leur travail. Il peut y avoir deux documents un support de travail exhaustif pour l'équipe et un simplifié et adapté aux parents. Le principe à retenir est de faire la distinction entre les éléments dont la responsabilité incombe à l'organisateur pour le projet éducatif et ceux qui appartiennent à celles du directeur du projet pédagogiques.	Il est la concrétisation du projet éducatif. Il est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidiennes. Il prévoit les conditions d'accueils de tous les enfants porteurs de handicaps on non.	Précise: - le fonctionnement général: les horaires d'ouverture, les périodes d'ouverture et de fermeture, les capacités d'accueils, l'organisation des repas, le transport. - Les modalités d'inscription: les documents obligatoires, les autorisations demandées. - Les modalités de paiement: tarifs, facturation, annulation... - Les informations liées à la santé et aux responsabilités. - La gestion des vêtements et objets de valeurs. - la discipline et les sanctions.
Durée?	Durée du mandat	Durée du mandat (date de création, de mise à jour)	Projet pédagogique périscolaire (mercredi et autres jours matin, midi, soir): annuel. Projet pédagogique extrascolaire: un adapté par période de vacances, et par séjours organisés. Il n'est pas figé, il peut évoluer tout au long de la période et peut être enrichi par les équipes.	Durée variable, à modifié suivant les changements tarifaires, d'accueils,...
A passer en conseil municipal – intercommunal?	Oui pour associer l'ensemble des élus. Contrat moral- Engagement envers la population. Mais pas obligatoire	Oui pour associer l'ensemble des élus. Contrat moral- Engagement envers la population. Mais pas obligatoire	Non pas nécessaire. Mais info importante à passer à l'organisateur.	Oui obligatoire car différents aspects juridiques abordés (droits et obligations des familles et des enfants), ainsi que les tarifs qui doivent être délibérés.

Ce document a été réalisé par un groupe de travail initié par le réseau des ACM63, suite à une proposition d'un de ses membres. Vous pouvez retrouver l'intégralité des travaux réalisés par ce groupe sur la plateforme du réseau des ACM ou en contactant: emmanuel.bettarel@lesfrancas.net.

Préconisation: les familles signent le RI pour prendre connaissance des conditions de fonctionnement.

Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage

(source: "Dossier de présentation du Projet Éducatif Territorial 2020-2023" de la Manche)

Membres	Fréquence de participation			
	Toujours	Ponctuellement	Exceptionnellement	NC
Elu·e·s	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des communes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'intercommunalité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Référent·e PEDT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe enseignante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des parents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'organisateur de l'ACM du mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe d'animation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des associations culturelles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des associations sportives	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s d'autres associations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Associations et fédérations d'éducation populaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil municipal des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inspecteur·rice de l'Education Nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDJES	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, merci de préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*N C : non concerné

N'oubliez pas de transmettre le compte-rendu à tous les membres, présents ou pas.

Annexe 3 : Glossaire

OTS	Organisation du Temps Scolaire
PEdT	Projet Educatif de Territoire
Tiers-lieux	Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives.
EAJE	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
PEAC	Parcours éducation artistique et culturel
CTG	Contrat territorial global